

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Pouange

SEANCE DU 30 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	13	13 + 2 pouvoirs

Date de convocation
26 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Olivier DUQUESNOY**, Maire.

Présents : **SAMSON-SEVESTRE Matthieu, GOSSO Brigitte, de MARCH Stéphane, BOUTTEN Gérard-Antoine, CADET Déborah, DRUMINY Maxence, PREAUX Delphine, CUILIERE Guillaume, VIGNERON Julien, BELL Kristelle, OLIVEAU Eloïse, DUQUESNOY Olivier, FLISOT Mélanie.**

Absents : .

Représentés : **LINAT SALAMI Emilie pouvoir donné à BELL Kristelle, THOMAS Christian pouvoir donné à SAMSON-SEVESTRE Matthieu.**

Monsieur SAMSON-SEVESTRE Matthieu a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Interventions non prévisibles de travaux de bâtiments
N° de délibération : 2026063009

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	2	15	0	0	0

Certaines interventions non prévisibles sur les bâtiments communaux doivent être réalisées dans l'urgence et ne peuvent attendre une réunion du conseil municipal. Afin de pouvoir lancer ces travaux, Monsieur le Maire propose que le conseil municipal l'autorise à signer des devis à hauteur maximum de 2 000 € T.T.C.

Ces interventions seraient imputées en section d'investissement si elles respectent les conditions cumulatives comptables ou, en section de fonctionnement le cas échéant. Ils feraient l'objet d'une présentation au conseil municipal a posteriori.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou le maire adjoint délégué aux finances de signer des devis à hauteur maximum de 2 000 € T.T.C. sur des travaux des bâtiments communaux. Qu'une information a posteriori sera faite au conseiller municipal. Que les crédits nécessaires soient inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Olivier DUQUESNOY,
Maire



OLIVIER DUQUESNOY

Olivier DUQUESNOY
2026.07.21 13:58:18 +0200
Ref:11438148-17271915-1-M
Signature numérique
le Maire